



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droits de l'enfant

Question écrite n° 55347

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, sur le respect des droits de l'enfant. Les missions et les associations qui veillent sur la protection de l'enfant, préconisent la création d'un ministère dédié aux droits de l'enfant. Certes la mission « enfance en France » de l'UNICEF, le Conseil français des associations pour le droit de l'enfant (Cofrade), la commission spécifique « Enfance et adolescence » récemment installée au sein du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), le Défenseur des droits des enfants placé auprès du défenseur des droits, ou les schémas départementaux pour l'accueil de la petite enfance et le soutien à la parentalité, manifestent une préoccupation partagée d'améliorer la situation des enfants et apportent leur expertise dans ce domaine. Cependant de nombreux intervenants réclament la mise en place d'un organisme unique pour l'enfance qui permettrait de traiter l'ensemble des thématiques se rapportant à l'enfance et de conduire des politiques publiques cohérentes et coordonnées dans un souci de stratégie nationale. Il lui demande en conséquence quelle position elle envisage de tenir face à la création d'un ministère spécifique pour l'enfance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55347

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mai 2014](#), page 3788

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)